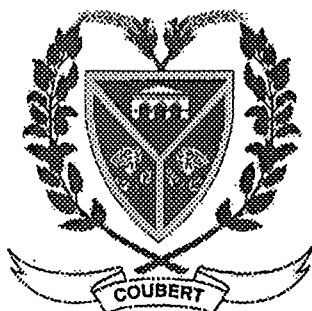


REPUBLIQUE FRANCAISE

# MAIRIE DE COUBERT

77170



MA  
IRE

Signature  
numérique de  
MAIRE  
ID : CN =  
MAIRE, C = FR,  
O = MAIRIE, OU  
= secretariat  
Date :  
2004.08.23  
14:09:06 +02'00'

## ARRÊTE

Le Maire de COUBERT,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 Mai 1953

## ARRÊTE,

- Article 1er :** Le passage dans la ruelle des Pavillons est interdit à tous véhicules à moteur sauf riverains.
- Article 2 :** Des panneaux mentionnant cette interdiction ainsi qu'une chaîne seront placés aux extrémités de la ruelle.
- Article 3 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès verbaux des personnels de police et de gendarmerie.
- Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
- \* Monsieur le Préfet de Seine et Marne
  - \* Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de COUBERT

FAIT A COUBERT, le 11 JUN 2004

Le Maire,

P. CHARPENTIER

